

PROJET EDUCATIF

ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLES SOEURS



12 avenue Jacques Anquetil
76260 EU

Tel. : 02.27.28.20.87

INTRODUCTION L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Le rôle éducatif des collectivités territoriales et des structures d'accueil est de plus en plus important. Il est indispensable de développer et d'améliorer la qualité des services rendus à la population et plus précisément aux publics ciblés.

Il est essentiel de lutter contre les phénomènes d'exclusion et les inégalités sociales en favorisant l'intégration de tous, notre territoire étant affecté par ces problématiques.

La pluralité et la mixité des populations sont sources d'une véritable richesse.

Les structures éducatives doivent donner la possibilité à l'enfant et le jeune de trouver sa place dans la société actuelle en :

- Amenant chacun à vivre dans le respect des autres
- Permettant à chacun de se réaliser dans tous les domaines (social, culturel, sportif...)
- Valorisant la connaissance de son propre territoire
- Étant mobile physiquement et mentalement
- Valorisant les projets collectifs

Le projet éducatif se doit de fixer les grandes orientations de la politique éducative locale et devra impérativement être décliné par les équipes dirigeantes en projet pédagogique traduisant dans la pratique ces orientations.

Il est écrit par l'organisateur, à savoir la Communauté de Communes des Villes Sœurs à destination de tous les acteurs de cette coéducation tels que les parents, les élus communautaires et municipaux, les coordonnateurs Enfance – Jeunesse, les équipes pédagogiques intercommunales et associatives...

Les objectifs opérationnels mis en place dans les projets pédagogiques répondront à la finalité essentielle de nos ACM :

« L'épanouissement de l'enfant »

L'éducation consiste à comprendre l'enfant tel qu'il est, sans lui imposer l'image de ce que nous pensons qu'il devrait être.
- Jiddu Krishnamurti

SOMMAIRE

3

LE TERRITOIRE

La situation

4

ORIENTATIONS EDUCATIVES

Développement autonomie
Les différentes étapes de l'enfance
Les équipes
Nos axes de travail

11

L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE

12

LE FONCTIONNEMENT

Les communes
Les ACM

17

L'EVALUATION

A venir

LE TERRITOIRE :

La Communauté de Communes des Villes Sœurs regroupe 28 communes. Cette Communauté de Communes a la particularité d'être sur 2 départements : la Seine Maritime et la Somme ainsi que sur deux régions : Les Hauts de France et la Normandie.



Territoire rural avec une population vieillissante et une démographie décroissante (variation pop -0.6% soit solde nat -0.2% et solde ent/sort -0.4%), un fort taux de familles monoparentales en hausse (+19.4%), un niveau de formation faible (44% sans diplôme, 29% CAP-BEP, 13.7% BAC, 13.3% Etudes sup) et surtout un grand éloignement des grands axes routiers (A28 à 30min d'Eu hors territoire), a heureusement la chance d'être géographiquement très varié, il offre par son aspect balnéaire et son attrait touristique, de multiples atouts tels que la mer, les forêts, des étangs et vallées autour de petits fleuves côtiers, des prairies... Autant de supports pédagogiques qui permettent de satisfaire les envies et la curiosité de nos différents publics, notamment les enfants de 3 à 17 ans, notre public cible.

ORIENTATIONS EDUCATIVES

L'enfant doit apprendre à utiliser ses ressources, à vivre et à être bien, en harmonie avec son corps, par des activités physiques, gestuelles, motrices, d'expression et des périodes de repos pour une meilleure qualité de vie et du temps quotidien. Le jeune doit respecter son corps par des habitudes d'hygiène, de prévention de l'usage des drogues, tabac, alcool, réseaux sociaux et écrans.

L'ACM doit développer la perception esthétique du monde par la pratique d'activités artistiques : théâtre, chanson, peinture, dessin, musique...

- Par des activités manuelles, l'enfant pourra acquérir des habiletés et des techniques, connaître des inventions, des découvertes. Il pourra observer, expérimenter...
 - Le jeune doit comprendre son environnement, découvrir les communes, les associations, les lieux remarquables, le pays qui l'entoure. On favorisera tous les échanges au sein du groupe, les rencontres avec d'autres jeunes, le dialogue entre générations. Il doit aussi comprendre qu'il appartient à l'Europe, qu'il est citoyen du monde, que dans d'autres pays les modes et conditions de vie sont différents,
 - Le jeune, en tant que citoyen et adulte de demain, doit aussi comprendre son environnement au sens écologique du mot. Il sera sensible à la protection de la nature, à la pollution, au tri et à la valorisation des déchets...
 - de se développer avec et par les autres à travers une dimension inter sociale, interculturelle et intergénérationnelle.
 - de comprendre, de se situer, d'agir et de se construire à travers l'acquisitions de savoirs, de compétences et le développement de leur créativité et imaginaire.
 - d'exprimer leurs sensibilités.
- Par des activités de pleine nature, qu'elles soient sportives ou de détente.
 - L'enfant, le jeune pourra prendre conscience de sa valeur personnelle et avoir une bonne estime de soi en sachant reconnaître ses limites, ses difficultés.
 - Il pourra apprendre à exprimer ses besoins, jauger le danger, canaliser son énergie pour ne pas être envahi et débordé par son affect.

- Il pourra développer ses capacités d'entraide et d'écoute, affiner sa confiance envers le groupe, mesurer ses responsabilités quant à ses actes.
- Il approfondira la connaissance et le respect de son environnement, prendra la mesure de l'inconnu dans sa quête d'aventure.

« Les activités sportives de pleine nature sont parfois des prétextes, car ce qui les transportent vraiment sont l'expérience vécue, le goût de l'aventure, le lien à l'autre, à la nature. C'est le plaisir d'être ensemble qui donne envie d'apprendre les techniques. Et les progrès accomplis donnent envie de se retrouver ou de les partager avec d'autres. La boucle est vertueuse... » (DDJSCS-Pôle ressources National Sports de Nature)

Favoriser le développement et l'autonomie du jeune et de l'enfant

« Il n'y a que lui, par sa propre activité, qui puisse construire son intelligence exécutive. L'adulte ne peut que l'encourager, dès 3 ans, à faire lui-même ce qu'il peut faire lui-même, en l'accompagnant sans faire à sa place, en l'encourageant, puis en s'effaçant progressivement. » – Céline Alvarez-Pédagogue

Le développement du jeune et de l'enfant doit être entrepris en faisant preuve de prévenance quant aux besoins et particularités de chaque âge. Ainsi une pédagogie adaptée à cet objectif doit être mise en œuvre dans les projets de structure et chaque activité doit être réfléchie dans cette optique. Le développement de l'enfant passe aussi par des activités à caractère éducatif de quelque nature que ce soit (culturelle, sportive, manuelle, ...). L'autonomie ne s'acquiert pas par imitation mais par apprentissage.

La recherche d'autonomie doit permettre aux jeunes et aux enfants de maîtriser la réalité extérieure et d'être acteur de leur développement. Cela afin d'amener les enfants à entretenir leur esprit critique et à faire des choix. L'enfant doit avoir la liberté de parler, de s'exprimer, de se tromper, de se déplacer, de courir, de jouer, de lire, d'agir, de construire, de créer, de faire des erreurs, d'avoir des rapports avec les autres, de ne pas faire, de faire à sa façon... Notre rôle est donc de développer des structures où le climat permettra à chacun de devenir responsable et autonome.

- ↳ Lui permettre de se confronter à des situations réelles pour se construire.
- ↳ Favoriser sa confiance et son estime de lui-même. Soutenir sa motivation et sa persévérance.
- ↳ Valoriser ses compétences et lui permettre de partager ses savoirs faire.
- ↳ Lui permettre de prendre de l'assurance pour l'aider à développer des qualités telles que la concentration, l'entraide, la coopération, le calme ou l'autodiscipline.

La mise en place de séjours permettra plus précisément de :

- ↳ Gagner en autonomie en partageant une expérience de vie en collectivité, durant plusieurs jours, hors du contexte familial.
- ↳ Apprendre à vivre ensemble.

Prendre en compte les besoins particuliers des enfants de moins de 6 ans

Personne à part entière, l'enfant de moins de 6 ans a le droit au respect et à des attentions spécifiques.

Il est nécessaire de prendre en compte le besoin de sécurité, notamment affective, qu'exige la prise en responsabilité de ce public. Les enfants découvrant souvent un nouveau milieu, il faudra prendre en compte les rythmes de vie des petits et spécialement leurs besoins de repos dans un local adapté et calme ou d'activités adaptées.

Il est important que ce public soit invité, juste après le repas du midi, à faire la sieste, sans obliger les « petits dormeurs » à la faire ou participer à un temps calme, pour le respect des rythmes de chacun.

Pour la CCVS, ce sont bien nos structures d'accueil et leurs équipes qui devront s'adapter à ce public et non le contraire.

- ↳ Mettre en œuvre une pédagogie particulière pour les plus jeunes.
- ↳ Respecter les rythmes biologiques pour favoriser l'éveil.

- ↳ Respecter les capacités cognitives de cette tranche d'âge.
(Mémoire, Langage, Motricité, Sensoriel, Organisationnel)

Accueil des 6/13 ans

Après la petite enfance, vient ensuite l'étape des 6-13 ans. L'enfant est scolarisé et normalement a déjà vécu en groupe à la crèche, la maternelle ou chez une nourrice avec d'autres petits de son âge.

Les règles qui régissent la vie en communauté lui sont donc familières. Durant cette période, les rapports entre les enfants évoluent beaucoup comme l'explique Isabelle Martinez :

"A 6 ans, on respecte l'autre, l'enfant est conscient des qualités de chacun. Il existe de réelles interactions avec ses camarades."

"A 8 ans, c'est l'apparition de l'empathie. L'enfant prend conscience de ce qu'il veut faire faire à l'autre."

"A 10 ans, il acquiert une certaine autonomie, il peut dénoncer un mensonge d'un camarade, il a le sens de la justice."

"Pendant la période 10-13 ans, on est dans l'âge de la bande par le biais de l'école ou encore des activités extra-scolaires. Le groupe se forme selon les affinités et par des codes bien précis."

"A 12 ans, l'enfant a acquis les comportements qu'il doit respecter en société."

- ↳ Favoriser l'épanouissement par le jeu, comme outil éducatif
- ↳ Apprendre à vivre ensemble, s'écouter, se respecter et s'ouvrir sur l'extérieur notamment sur le territoire et la vie de la commune
- ↳ Faire partager au quotidien ces intentions éducatives aux parents

L'Adolescence

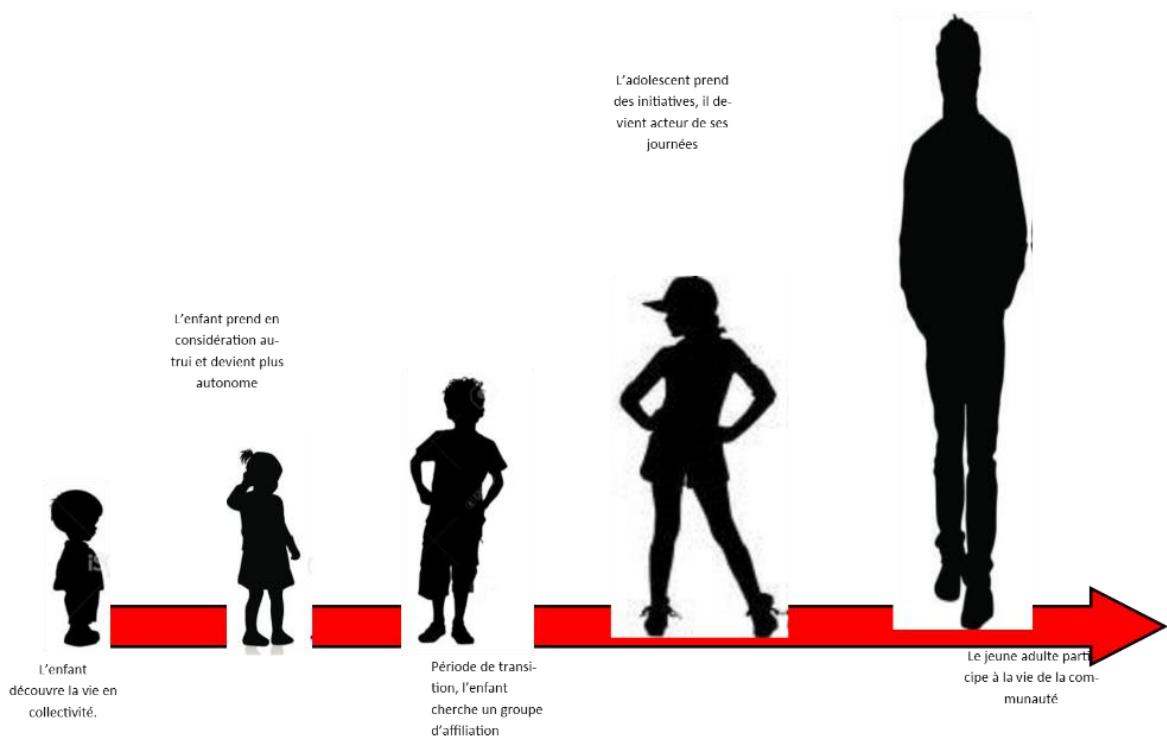
L'accompagnement des jeunes au cours de l'adolescence demande une compétence particulière. Pour les jeunes, c'est un passage obligé entre l'enfance et l'âge adulte. L'adolescent va rencontrer des difficultés à s'identifier en tant qu'individu et quitter un groupe où il a ses repères

pour en intégrer un autre aux codes différents. A l'adolescence, tout change, tant au niveau du corps qu'au niveau psychologique.

L'adolescent veut sortir du cadre familial et est en opposition avec les règles du quotidien. Il est nécessaire de maintenir un lien entre le jeune et sa famille.

Il est donc important de :

- ↳ Permettre l'épanouissement et la valorisation de soi
- ↳ Prévenir les comportements à risques et les conduites addictives
- ↳ Favoriser la connaissance de soi et la connaissance de l'autre
- ↳ Favoriser la découverte du monde qui l'entoure
- ↳ Rendre les jeunes acteurs de leurs vacances
- ↳ Permettre, favoriser et accompagner les jeunes sur les actions et dispositifs en faveurs de la jeunesse



Valoriser les relations avec les familles

Les parents nous confient leurs enfants ; il nous paraît donc nécessaire d'établir les rôles de chacun pour une coéducation efficace, des liens de communication de qualité et en interactivité avec les familles, de ne pas leur fermer nos structures mais au contraire leur ouvrir les portes par le biais d'actions précises leur étant dédiées.

Les familles doivent pouvoir partager des moments de la vie de l'accueil de loisirs avec leur enfant et les équipes qui les encadrent. En retour, la connaissance de l'environnement familial de l'enfant permettra à l'équipe d'adapter au mieux son projet pédagogique.

- ↳ Communiquer sur la pédagogie mise en place dans la structure (publication du projet pédagogique, temps d'accueil et d'échange...).
- ↳ Communiquer sur les actions d'animations vécues par l'enfant (distribution des plannings, affiches, spectacles...).
- ↳ Favoriser leur intervention sur les ALSH et valoriser leurs compétences particulières.

Travailler en équipe

Un rassemblement d'individus n'est pas forcément une équipe il doit y avoir un réel travail de groupe. Chacun doit œuvrer avec les autres pour atteindre des objectifs communs. Implicitement, tous doivent partager des idées et des valeurs communes. Elles seront le ciment de leur motivation et de leur coopération.

Seul on va plus vite,
ensemble on va plus loin

Chaque membre doit connaître son rôle et doit pouvoir faire profiter de ses expériences et compétences particulières à l'ensemble du groupe.

LE PERSONNEL ENCADRANT

Animer et encadrer un groupe d'enfants pendant plusieurs semaines est une tâche complexe : les attentes des parents sont élevées et les normes de sécurité très strictes. Il faut savoir accueillir tous les enfants et assurer leur intégration afin qu'ils vivent leurs vacances sous le signe du plaisir.

Les animateurs et les animatrices doivent par ailleurs composer de plus en plus avec des participants qui demandent un encadrement particulier.

Capacité d'adaptation, autonomie, sens des responsabilités, créativité, communication ou encore capacité de travailler en équipe, sont des qualités requises pour exercer au mieux les fonctions d'animateur.

Afin d'offrir la meilleure prestation qui soit, l'animateur doit pouvoir se remettre continuellement en question et parfaire sa formation pour acquérir de nouveaux savoirs et savoir-faire. Il convient également d'accueillir de futurs animateurs, souvent issus de nos ACM, pour leur faire découvrir le métier d'animateur et renouveler les équipes.

- ↳ Participer à la formation des jeunes animateurs
- ↳ Valoriser les compétences des animateurs
- ↳ Favoriser des temps d'échange entre animateurs / directeurs / coordinateurs
- ↳ Participer activement au projet d'activité de l'équipe

LE PERSONNEL NON ENCADRANT

Qu'il soit d'entretien, de restauration ou technique, le personnel intervenant sur la structure durant l'accueil des enfants et jeunes, fait partie intégrante de l'équipe. Ils œuvrent pour le bien-être et la sécurité de tous.

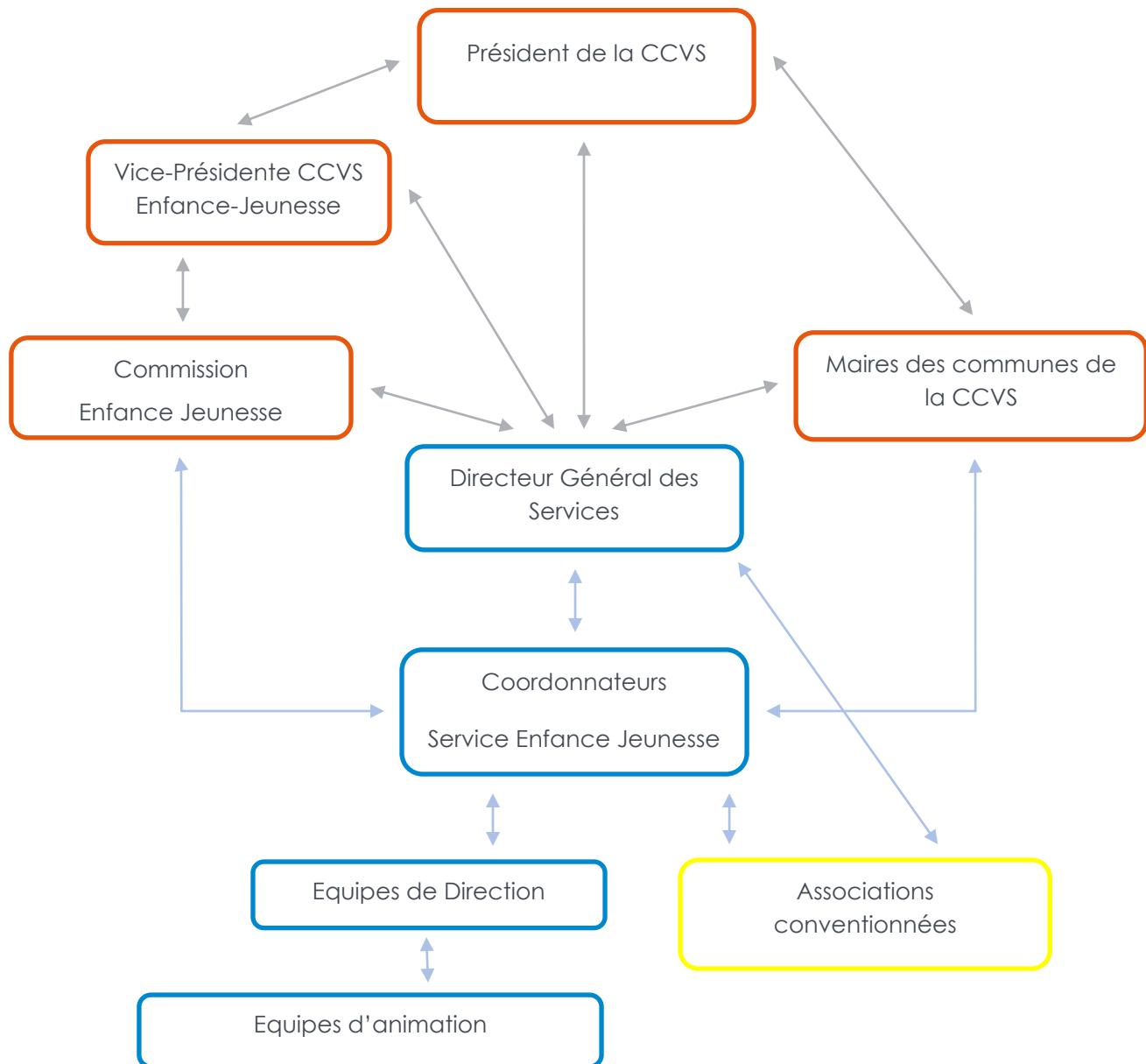
Pour notre public de la CCVS, trois axes nous importent donc nous sommes demandeurs de projets de direction des ACM en ce sens :

- Travailler la mobilité pour rendre l'enfant et le jeune à l'aise sur et hors de son territoire.**
- Favoriser tout partenariat associatif ou institutionnel pour créer une force vive d'acteurs éducatifs au service du public cible.**
- Valoriser et utiliser tous les atouts géographiques de notre territoire pour en démontrer la richesse et la diversité.**

Pour atteindre ces objectifs, la CCVS s'est dotée d'un service et de structures d'accueil proposant différents accueils en lien avec l'âge des enfants ou des jeunes publics et leurs besoins repérés.

L'ORGANISATION DE LA COMPETENCE

Extrascolaire des petites et grandes vacances exclusivement



LE FONCTIONNEMENT

Les structures des ACM (accueils de loisirs, accueil de jeunes et séjours) de la CCVS sont des centres déclarés auprès des services déconcentrés de l'Etat. Ces structures ont comme particularité, comme le montre la carte ci-dessous, d'être organisées en secteur.



Elles accueillent principalement l'ensembles des enfants et jeunes résidant sur les 28 communes de la CCVS qui sont :

- | | |
|----------------------|---------------------|
| Allenay, | Baromesnil, |
| Ault, | Criel sur Mer, |
| Beauchamps, | Etalondes, |
| Bouvaincourt, | Eu, |
| Buigny les Gamaches, | Flocques, |
| Dargnies, | Incheville, |
| Embréville, | Le Mesnil Réaume, |
| Friaucourt, | Le Tréport, |
| Gamaches, | Longroy, |
| Mers les Bains, | Melleville, |
| Oust Marest, | Millebosc, |
| St Quentin Lamotte, | Monchy sur Eu, |
| Woignarue | Ponts et Marais, |
| | St Pierre en val, |
| | St Remy Boscrocourt |

mais peuvent également accueillir les enfants résidant sur d'autres communes sur dérogations, conventionnements avec les municipalités ou de par une tarification différenciée.

Les Accueils de loisirs et Accueil de Jeunes (ACM), complétés par les séjours de vacances et chantiers jeunes s'inscrivent dans un "tout".

La famille, l'école, l'accueil de loisirs ou l'accueil de jeunes sont des acteurs éducatifs qui, à des titres divers mais complémentaires, permettent à l'enfant et au jeune de construire sa personnalité et de devenir un acteur dans la collectivité qui l'entoure.

La CCVS considère que tout enfant ou jeune accueilli doit pouvoir devenir un citoyen à part entière doté d'un sens critique afin de pouvoir évoluer en tant qu'acteur au sein du milieu dans lequel il vit.

L'ACM a un rôle éducatif auprès des publics accueillis.

Au-delà du simple mode de garde, c'est un espace de vie, de rencontre, de convivialité, de découverte où, dans un contexte différent du cadre scolaire et de ses méthodes, l'enfant ou le jeune se sent "bien" dans des activités librement choisies. Dans une situation de loisirs et un esprit ludique, les ACM doivent permettre de se construire par l'apprentissage et la découverte d'activités physiques, artistiques, culturelles et technologiques avec le souci des rythmes de vie de chacun.

Il est donc primordial que les équipes pédagogiques donnent une place aux familles pour qu'un cadre relationnel puisse se créer et être vécu dans chaque structure. La coéducation (pour rappel, étymologiquement : « éduquer » « avec ») ne peut commencer à être pensée qu'à partir du moment où un climat de confiance, de sécurité a pu s'établir entre professionnels, parents et enfants à travers une démarche partenariale. Elle va également permettre la multiplicité des espaces dans lesquels l'enfant et le jeune pourront se construire jusqu'à l'autonomie. Cette démarche ne peut donc se limiter au contact imposé, et purement administratif, par l'inscription sur les structures.

L'ACM participe à la socialisation de l'enfant

L'ACM doit **valoriser les capacités individuelles** en ayant recours aux "savoirs" de chacun pour mener un projet global. L'enfant doit se sentir reconnu capable d'intervenir efficacement dans un projet collectif. Les enfants doivent être acteurs de leurs loisirs, faire une place et mettre en valeur l'esprit critique constructif, c'est les responsabiliser et les initier à la citoyenneté.

L'organisation de l'ACM doit permettre à chaque enfant de se situer dans la vie collective et dans ses contraintes. C'est l'utilité du respect et de l'écoute d'autrui dans les relations enfants/enfants, enfants/adultes, des adultes vis-à-vis des enfants et entre eux remplissant ainsi leur rôle d'exemple. C'est le respect des droits de l'enfant, c'est aussi apprendre respect et tolérance dans l'égalité des droits et des devoirs.

L'ACM permet un enrichissement divers et varié par le **principe de laïcité** mis en avant au sein de nos structures.

Celui-ci permet d'accueillir tous les enfants et les jeunes avec toutes les différences qui les séparent les uns des autres, mais qui, aussi les caractérisent et contribuent à former leur personnalité.

La laïcité est un principe de liberté, liberté de croire, de pratiquer une religion ou pas. La laïcité garantit la liberté de conscience à tous en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous. La laïcité permet de transcender tous les particularismes auxquels les enfants sont soumis par le hasard de leur naissance sans les nier ni les soustraire. La laïcité pratiquée au sein des ACM encourage l'apprentissage citoyen, du respect de soi et des autres. C'est une culture commune et partagée dans laquelle les différences ne sont pas des freins ou des obstacles à la construction de chacun mais au contraire sont une force, un levier dans la construction de l'adulte de demain".

« La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public ». (www.gouvernement.fr)

La laïcité est un principe républicain qui sous-entend 2 autres principes :

Celui de la séparation, l'Etat ne reconnaît plus et ne finance plus aucun culte.

Celui de la neutralité qui assure que tous les citoyens sont traités de façon égale quelles que soient leurs convictions.

La laïcité garantit la liberté de conscience de chacun, politique, philosophique comme religieuse dans les limites du respect de l'ordre public ; l'égalité d'accès et d'exercice des droits pour tous ; la fraternité par le respect de l'intégrité et de la dignité de chaque femme et chaque homme dans leurs singularités ou diversités.

Tous les enfants seront accueillis dans une démarche égalitaire sans discrimination sociale ou culturelle.

Les enfants présentant un handicap physique ou moral seront également accueillis avec les éventuelles prédispositions que nécessite un accueil de qualité. Néanmoins, le centre a ses limites :

1^{ere} limite : le risque médical (ex : besoin permanent de personnel médical ou de pompiers)

2^e limite : le comportement ou l'agressivité de l'enfant ou du jeune porteur du handicap

3^e limite : L'accessibilité du bâtiment d'accueil

Afin d'accompagner les parents qui travaillent, nos structures (hors Accueils de Jeunes) sont ouvertes sur une amplitude horaire de 11h, de 7h30 à 18h30. Des temps d'accueil sont proposés de 7h30 à 9h00 et de 17h30 à 18h30. La pause méridienne a lieu de 12h à 13h30.

- Un accueil de loisirs 3-13 ans est ouvert sur chaque secteur :

Secteur 1 : [Les Tilleuls](#) à Mers les Bains et [Verne](#) à Mers les bains (l'été)

Secteur 5 : [Pastel](#) sur des locaux itinérants

Secteur 2 : [Calamel](#) au Tréport

Secteur 6 : [La Hêtraie](#) à Eu

Secteur 3 : [Chantereine](#) à Criel sur Mer

Secteur 4 : [Jaurès](#) à Gamaches et [Jouvet](#) à Gamaches (l'été)

Soit [en régie directe](#), soit [en conventionnement](#) avec des associations locales.

- Trois accueils à destination des jeunes de 14 à 17 ans sont proposés sur le territoire :

-[Jaurès](#) à Gamaches

-[L'Ancreage](#) au Tréport

-[Les Fontaines](#) à Eu

- De séjours de vacances 9-13 et 14-17 ans :

-Séjours [Ski](#)

- Séjours [Eté](#)

Chacun de ces accueils dispose

- ✓ de locaux, équipés en mobilier adapté, mis à disposition par les communes de par le transfert de la compétence
- ✓ d'espaces extérieurs de pleine nature ou urbains
- ✓ un budget en adéquation avec les projets mis en place.

Mais surtout la CCVS se dote d'équipes d'animateurs recrutés pour leurs compétences et leur investissement auprès des enfants et des adolescents pour leur offrir **des journées agréables de découvertes et de partage.**

= Les projets pédagogiques des ACM (outils de travail des équipes d'animation) en sont l'expression.